NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

L’adhésion du Barreau d’Arménie à la Conférence internationale des Barreaux (CIB)



Suite à l’adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis

2012 la voie à une coopération plus étroite avec les 77 États et gouvernements membres de l'OIF a été ouverte pour l'Arménie. La coopération récemment établie sur ce plan est l'adhésion du Barreau d'Arménie à la Conférence internationale des Barreaux (CIB) en octobre dernier.

La CIB a été créée en 1985, à Paris. Regroupant à l'origine 24 barreaux "de pays de tradition juridique commune ayant le français en partage", le réseau s'est élargi au fil des ans et comprend actuellement 40 barreaux, toujours essentiellement francophones. Parmi ses objectifs figurent notamment la création d'une structure de coopération entre ses membres dans le respect de l'autonomie des barreaux, la contribution à leur "action en vue de développer un État de Droit dans chacun de leur pays", la promotion des droits de l'Homme et des droits de la Défense en particulier.

Les activités de la CIB sont définies et résumées régulièrement à travers ses réunions annuelles. La formation et les stages constituent l'un des volets principaux de son action, aux côtés d'autres formes de coopération telles que "le jumelage des barreaux, l'envoi de missions d'observation ou d'assistance à des défenses judiciaires à l'occasion de certains procès sensibles, l'assistance à des Barreaux en difficulté ou en voie de constitution", etc.

SOURCES: cde.am